



Règlement sur l'usage des équipements de Design Actif du Champ de Mars

1. Dispositions générales

L'accès aux équipements situés sur le Champ de Mars est ouvert à tous, gratuitement et sous réserve de respecter le présent règlement. En utilisant ces installations, vous confirmez avoir pris connaissance de ce règlement, accepter les conditions d'utilisation et reconnaître les risques associés aux activités sportives pratiquées. La responsabilité de votre sécurité et celle des autres utilisateurs vous incombe pleinement.

2. Description des équipements disponibles

Terrains de Basket 3x3 : Équipés de poteaux de hauteurs différentes pour accueillir joueurs débutants et expérimentés.

Tables de Foot-Pong : Pour une expérience ludique alliant football et ping-pong.

Modules de Skate : Divers obstacles conçus pour tous niveaux.

Piste d'athlétisme de 50 mètres : Pour le sprint et l'entraînement à la course.

Zones pour lancer et bondir : Espaces dédiés aux exercices de saut et de lancer.

Ces installations sont réservées exclusivement à la pratique sportive. Les utilisateurs doivent porter des équipements de protection adaptés à l'activité pratiquée. Le non-respect de cette règle peut entraîner des blessures et engage votre responsabilité.

Des règlements spécifiques ont été établis pour les modules de Skate ainsi que pour le basket 3x3. Ils sont apposés sur ces équipements.

- . CET ÉQUIPEMENT N'EST PAS PRÉVU POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 36 MOIS
- . NE PAS GRIMPER SUR LA STRUCTURE OU LES FILETS
 - . NE PAS SE SUSPENDRE AUX CERCLES
- . NE PAS PORTER DE BAGUES OU AUTRES BIJOUX EN RAISON DES RISQUES D'AMPUTATION TRAUMATIQUE
- . LA COMMUNE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT
- . MERCI DE RESPECTER LES ÉQUIPEMENTS ET DE LAISSER LES LIEUX PROPRES



Horaires d'hiver :

Du 1^{er} novembre au 31 mars

9h00 - 19h00

Horaires d'été :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

9h00 - 21h00

INSTALLATION RÉSERVÉE À LA PRATIQUE DU SKATE, DU ROLLER DE LA TROTTINETTE ET DU BMX

Âge minimum : 8 ans, sauf activités encadrées

PORT DE PROTECTIONS RECOMMANDÉ :

CASQUES, PROTÈGE-POIGNETS, GENOUILLÈRES, COUDIÈRES.

UTILISATION INTERDITE AVEC DES ÉQUIPEMENTS INAPPROPRIÉS DONT LES VÉLOS DE ROUTE CLASSIQUES,
LES ÉQUIPEMENTS DE SPORT MOTORISÉS OU LES JOUETS.

NE PAS UTILISER LES INSTALLATIONS LORSQU'ELLES SONT MOUILLÉES OU EN CAS DE GEL OU DE NEIGE

LA MAIRIE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ACCIDENT OU DE NON-RESPECT
DES RÈGLES CI-DESSUS ET INVITE LES PARTICIPANTS À RESPECTER LE MATÉRIEL ET LA PROPRIÉTÉ DU LIEU.

Horaires d'hiver :

Du 1^{er} novembre au 31 mars

9h00 - 19h00

Horaires d'été :

Du 1^{er} avril au 31 octobre

9h00 - 21h00

NUMERO
D'URGENCE

112

MAINTENANCE : MAIRIE D'ANGOULÊME

Service Allo-Mairie
05.45.38.92.89



20
TERRE
DE JEUX
24

3. Horaire d'usage des équipements

Les équipements du Champ de Mars sont accessibles au public selon les horaires suivants, afin de permettre une utilisation optimale tout en respectant le voisinage et les périodes d'entretien des installations :

Période du 1^{er} avril au 31 octobre de 9h00 à 21h00

Période du 1^{er} novembre au 31 mars de 9h00 à 19h00

Ces horaires peuvent être sujets à modification en fonction des événements spéciaux, des conditions météorologiques et des opérations de maintenance nécessaires à la bonne conservation des équipements. Toutes modifications des horaires d'ouverture seront communiquées à l'avance via les panneaux d'affichage situés à l'entrée du Champ de Mars et sur le site internet officiel.

Nous demandons à tous les utilisateurs de respecter scrupuleusement ces horaires pour le bien-être de tous. L'utilisation des installations en dehors de ces plages horaires est formellement interdite et pourrait entraîner des sanctions.

4. Règles d'utilisation et de sécurité

Équipement personnel : Le port d'équipements de protection (casques, protections pour genoux et coudes pour le skate, etc.) est vivement recommandé.

Respect des autres utilisateurs : Partagez l'espace de manière courtoise et respectez le niveau et l'espace de chacun.

Propreté et respect des lieux : Maintenez les installations propres et signalez tout dommage ou danger potentiel à l'administration du parc.

5. Interdictions

Afin de garantir un environnement sûr et agréable pour tous, les comportements et activités suivants sont strictement interdits sur l'ensemble des équipements et zones du Champ de Mars :

L'utilisation d'équipements sportifs non adaptés : Seuls les équipements conçus pour les activités spécifiques autorisées sur le site sont permis.

La pratique d'activités sportives en dehors des zones dédiées : Chaque activité doit être pratiquée dans l'espace qui lui est réservé, conformément à la description des équipements.

L'abandon de déchets : Il est impératif de conserver les lieux propres et d'utiliser les poubelles mises à disposition pour tous types de déchets.

Le comportement perturbateur ou dangereux : Les comportements agressifs, les nuisances sonores excessives et toute forme de violence sont interdits.

L'utilisation des équipements pendant les horaires de fermeture : Respecter les horaires d'ouverture est essentiel pour la sécurité de tous.

La dégradation volontaire des installations : Tout acte de vandalisme entraînera des poursuites et la réparation des dommages.

L'alcool et les substances illicites : La consommation d'alcool et l'usage de drogues sur le site sont formellement interdits.

Le commerce sans autorisation : Toute activité commerciale ou la distribution de flyers/publicités sans l'accord préalable des gestionnaires du site est interdite.

Le non-respect de ces interdictions peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive des installations, sans préjudice de poursuites judiciaires en cas de comportements répréhensibles graves.

6. Procédures en cas d'incident

En cas d'accident ou de blessure, des procédures d'urgence sont en place. Des numéros de téléphone d'urgence sont affichés autour des installations. Il est crucial de les contacter immédiatement en cas de besoin.

7. Maintenance et signalisation

La maintenance des équipements est effectuée régulièrement. En cas de défectuosité ou de maintenance planifiée, les équipements concernés seront clairement signalés comme hors service. Pour tout constat de dangerosité d'un équipement, merci de contacter la direction de Sports : 05 45 92 40 97.

8. Respect de l'environnement

Nous encourageons tous les utilisateurs à respecter l'environnement en évitant de laisser des déchets et en utilisant les poubelles mises à disposition.

9. Amendements au règlement

Le présent règlement est sujet à modification. Les utilisateurs seront informés de toute mise à jour via des panneaux d'affichage sur le site et sur le site web du Champ de Mars.